

# Liban. La broderie bretonne fait vivre 500 personnes

Cela paraît assez incroyable et pourtant, la broderie bretonne, introduite par des religieuses au Liban en 1860, fait actuellement, vivre plus de 500 personnes, dans la ville de Deir El Qamar.

*Piero Rainero et les représentantes de Deir El Qamar, sous l'enseigne d'un magasin de broderie.*



Piero Rainero, en visite officielle au Liban début février, n'en revient toujours pas ! Il séjourne dans ce pays en compagnie de plusieurs élus de toute la France,

visite des écoles, rencontre des parlementaires libanais et Anne-Dominique Chotteau, directrice de l'Institut français. C'est elle qui le met sur la piste des brodeuses-dentellières de la ville druze de Deir El Qamar. Aussitôt l'élu quimpérois, prend la route. Guidé par le maire de cette commu-

ne de 20 000 habitants, il se rend dans le quartier où les artisans tiennent boutiques.

## Une microéconomie

« Broderies brutton », les enseignes au titre parfois interprété, fleurissent ici et là.

Explication: en 1860, les religieuses de la congrégation de Saint-Joseph de l'Apparition s'installent à Deir El Qamar. Certaines sont bretonnes (il existe un couvent à Plouguenast, dans les

Côtes-d'Armor) et créent, dans plusieurs villages, des « ouvroirs » (ateliers) réservés à la broderie, destinés aux jeunes Libanaises.

Elles y enseignent les points appris dans leur enfance. C'est ainsi que là-bas, on tire les fils pour faire des jours, on décore le linge de table, on joue du crochet pour réaliser des motifs en tout point semblables à ceux que l'on réalise en Bretagne.

A leur tour, les Libanaises ensei-

gnent cet art délicat à leurs enfants, formant des générations de brodeuses. Aujourd'hui cette broderie nourrit des familles entières. « Une microéconomie a ainsi vu le jour, représentant un revenu de complément », explique Piero Rainero. Plusieurs femmes de la famille de Walid Joumbat, le leader des Druzes, pratiquent cette activité et tiennent boutique dans cette petite ville.

**Éliane Faucon-Dumont**

11  
" Le Télégramme  
13/2/12